



COMMUNE DE NOUVRON-VINGRE

3 rue des Vautiers – 02290

Arrêté municipal n°2025-30

ARRÊTÉ MUNICIPAL

TEMPORAIRE RELATIF À L'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Le Maire,

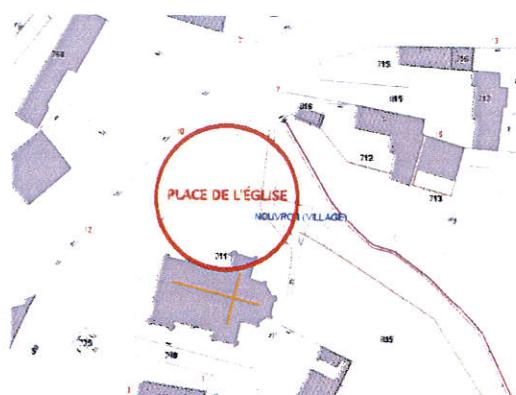
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Vu le code du commerce, notamment les articles L 310-2 et R 310-8,

Vu la demande en date du 24/11/2025, par laquelle **Les Motiv & Cie** sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue d'organiser leur « Marché de Noël » sur la Place de l'Église, rue de Coucy,

ARRETE

ARTICLE 1 : Les Motiv & Cie (Comité des Fêtes de Nouvron-Vingré) sont autorisés à occuper la Place de l'Église (rue de Coucy), en vue d'y organiser leur « Marché de Noël ».



ARTICLE 2 : La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable pour la journée du **samedi 06 décembre 2025 de 08h00 à minuit**.

ARTICLE 3 : Le demandeur veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

ARTICLE 4 : Le directeur général des services communaux ou le secrétaire de mairie, le commandant de la brigade de gendarmerie, et tous les agents habilités à constater les contraventions à la police de la circulation, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nouvron-Vingré, le 25 novembre 2025.

Le Maire,
Pierre ERBS.

